

Séance du 25 août 2015

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 août 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 17 août 2015.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
Mme Julie HUBERT-MOULIN	X		
M. Robert CLEMENT		X	M. Jean-Camille YERLY
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL		X	
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI		X	
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF		X	M. Michaël KEWLEY
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER		X	
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juillet 2015,
3. Délibérations :
 - 3.1 Mise à disposition de personnels à la commune de SEGNY dans le cadre des activités péri-éducatives,
 - 3.2 Proposition d'acquisition de la parcelle AS 9 située 319, chemin du Pied du Mont,
 - 3.3 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes – Mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales = proposition d'adjonction de la tranche conditionnelle 3 relative au réseau fontaine,
 - 3.4 Cession du camion pompiers TOYOTA,
 - 3.5 SleA - Plan de financement du projet d'éclairage public du carrefour Rue François Estier/Rue de la Fruitière,
 - 3.6 Proposition d'honoraires pour l'aménagement d'une voie douce chemin de la Vie Borne,
 - 3.7 Création d'un espace réservé aux « morts pour la France » dans le cimetière communal,
 - 3.8 Remplacement du délégué titulaire à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille,
 - 3.9 Projet d'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs entre la Commune d'Echenevex et l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille et barème de subventions
4. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et fait lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point portant sur la désignation d'un référent « ambroisie ».

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

Procurations ont été données à Monsieur Michaël KEWLEY par Madame Marilou NYITRAI-WOLF et à Monsieur Jean-Camille YERLY par Monsieur Robert CLEMENT.

1. Désignation du secrétaire de séance : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2015 :

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Délibérations :

3.1 Mise à disposition de personnels à la commune de SEGNY dans le cadre des activités péri-éducatives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens en personnels de la Commune de SEGNY pour la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires,
- la possibilité de recourir ponctuellement à des agents de la commune d'ECHENEVEX,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la commune de SEGNY, une convention de mise à disposition de personnels de la commune d'ECHENEVEX auprès de commune de SEGNY. En premier lieu, il est proposé de mettre à disposition de la commune de SEGNY, Monsieur Mathieu RENAUDIER, adjoint d'animation de 2e classe, en qualité de coordonnateur TAP.

La convention précise, conformément à l'article 4 du décret susvisé, « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

D'autres agents pourront être mis à disposition de la commune de SEGNY au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Chaque projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire du CDG01, par la commune d'ECHENEVEX. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Mathieu RENAUDIER, adjoint d'animation 2e classe avec la Commune de SEGNY, à compter du 1er septembre 2015 et pour une durée d'un an, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition de personnels avec la Commune de SEGNY, pour chaque agent qui pourrait être amené à intervenir dans le cadre de l'objet défini et DIT que les conventions seront rapportées à chaque réunion de l'organe délibérant suivant immédiatement la signature.**

Madame Julie HUBERT-MOULIN propose de réfléchir à une embauche pour combler le manque de personnel de ce service.

Monsieur le Maire remercie Madame PASSUELLO pour son travail.

3.2 Proposition d'acquisition de la parcelle AS 9 située 319, chemin du Pied du Mont.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition de la parcelle AS 9 d'une superficie de 5 604 m², par la SARL DIAMUS représentée par Monsieur Alain DUNOD, pour un montant de 570 000 €.

Il précise que par avis du 22 avril 2015, France Domaine a estimé ce bien à 700 000 € HT et ajoute que deux particuliers avaient verbalement fait part de leur intérêt pour cette parcelle. Ils ont été sollicités pour formuler par écrit une offre de prix. Aucune proposition n'a été transmise à la mairie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser un ouvrage de rétention des alluvions en amont de ce terrain, sur la parcelle A 82, propriété de la commune. Cette dernière étant située en zone Natura 2000, la réalisation d'un « piège à cailloux » est conditionnée au respect de deux procédures administratives :

- l'une au titre de l'évaluation d'incidence Natura 2000 : une étude d'un coût estimatif de 4 000,00 € devra être réalisée par le maître d'ouvrage,
- l'autre au titre du code forestier, une autorisation de défrichement étant requise.

Les travaux seront financés par le promoteur, dans le cadre d'une convention garantissant à la Commune de conserver la maîtrise d'ouvrage.

Il est suggéré d'imposer au promoteur la préservation d'une bande de trois mètres correspondant à l'actuel chemin utilisé par les promeneurs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la parcelle soit vendue au moins sur le prix estimé par les Domaines.

Monsieur Roger BOUTHERRE propose de délibérer sur le principe de la vente.

Monsieur Philippe CLAVERI rejoint la séance à 20 h 55.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**
Par 15 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Robert CLEMENT), REFUSE
l'offre de prix de 570 000 € formulée par la SARL DIAMUS pour la
parcelle AS 9,
Par 10 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN,
Mme Marilou NIYTRAI-WOLF, M. Michaël KEWLEY) et 3 ABSTENTIONS
(Mme Julie HUBERT-MOULIN, M. Wim WETERINGS, M. Robert
CLEMENT), ACCEPTE le principe de la cession de la parcelle AS 9 à un
prix supérieur à l'estimation des Domaines, assortie des conditions
suivantes : réalisation d'un bassin de rétention à la charge du
promoteur et sous maîtrise d'ouvrage communale, maintien d'une
bande de trois mètres correspondant au chemin actuel,
Par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN,
Mme Marilou NIYTRAI-WOLF, M. Michaël KEWLEY) et 1 ABSTENTION
(M. Robert CLEMENT), ACCEPTE la réalisation d'une étude par la
Commune dans le cadre de l'évaluation d'incidence NATURA 2000.

3.3 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes – Mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales = ajout de la tranche conditionnelle 3 relative au levé des éléments du réseau fontaine.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 20 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales et retenu la tranche ferme et la tranche conditionnelle 2.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter la tranche conditionnelle 3 correspondant au levé de l'ensemble des éléments du réseau fontaine publique, dont le linéaire n'a été recensé qu'après la dernière réunion du Conseil Municipal. Il précise que le montant s'élève à 420,00 € HT pour un linéaire de 600 mètres.

Dans le cadre de la définition de la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes propose la réalisation d'une étude globalisée sur toutes les communes.

Le coût de cet état des lieux reste à la charge de chaque commune membre.

Pour la commune d'Echenevex, il est donc proposé :

- une tranche ferme d'un montant estimé à 3 171,54 € HT, comprenant le recueil de données, le levé topographique de points, la transformation de fichiers dxf/dwg au format shp, la création et la livraison de plans au format shp, la livraison de CD-rom, le tirage papier et réunions,
- une tranche conditionnelle 2 d'un montant estimé à 1 200,00 € HT, portant sur le levé et la création de l'ensemble des éléments du réseau d'eaux pluviales manquant,
- une tranche conditionnelle 3 d'un montant estimé de 420,00 € HT, portant sur le levé de l'ensemble des éléments du réseau fontaine publique.

Monsieur le Maire propose la signature de la convention portant constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, ACCEPTE l'étude globalisée proposée par la Communauté de Communes du Pays de Gex, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer la convention pour la réalisation de :**
- . la tranche ferme d'un montant estimé de 3 171,54 € HT soit 3 805,85 € TTC,
 - . la tranche conditionnelle 2 d'un montant estimé de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC,
 - . la tranche conditionnelle 3 d'un montant estimé de 420,00 € HT soit 504,00 € TTC,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016, DÉSIGNE Monsieur Pierre REBEIX en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres. La présente décision annule et remplace la délibération n° 056/2015 du 20 juillet 2015.**

3.4 Cession du camion pompiers TOYOTA FJ 45.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition du véhicule TOYOTA FJ 45 utilisé par le CPI, formulée par Monsieur Frédéric TARDY pour un montant de 2 000,00 €.

Il précise que la publicité de la vente de ce véhicule a été effectuée sur le site, afin de porter cette démarche à la connaissance de la population.

Aucune autre proposition n'a été reçue en mairie.

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Marilou NIYTRAI-WOLF, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Michaël KEWLEY), le Conseil Municipal DÉCIDE de vendre le véhicule de pompiers TOYOTA FJ 45 pour un montant de 2 000 € à Monsieur Frédéric TARDY et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette cession.**

3.5 SieA – Projet de financement de l'éclairage public carrefour rue François Estier / Rue de la Fruitière.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme détaillé du projet d'extension et de modernisation de l'éclairage public au carrefour Rue François Estier/Rue de la Fruitière, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 38 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 16 184,46 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le projet d'extension et de modernisation de l'éclairage public du carrefour Rue François Estier/Rue de la Fruitière, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget l'année de réalisation des travaux.**

3.6 Proposition d'honoraires pour l'aménagement d'une voie douce chemin de la Vie Borne.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'honoraires d'ARCHIGRAPH pour la réalisation de prestations liées à l'aménagement d'une voie douce mixte le long du chemin de la Vie Borne :

Mission 1 : état des lieux et relevé topographique = 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC,
Mission 2 : esquisse et approche budgétaire = 1 700,00 € HT soit 2 040,00 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Julie HUBERT-MOULIN, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, M. Laurent FOURNIER), le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition d'honoraires d'ARCHIGRAPH pour les missions 1 et 2 relatives à l'aménagement d'une voie douce mixte le long du chemin de la Vie Borne telle que présentée, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer tous documents y afférents ET DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.**

3.7 Création d'un espace réservé aux « morts pour la France » dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article D 415 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les communes peuvent accorder, par simple décision du conseil municipal, non soumise à approbation, une concession de longue durée gratuite et, le cas échéant, renouvelable pour l'inhumation des soldats morts pour la France.

Il suggère de dédier un espace aux « morts pour la France » à titre d'hommage public et propose de l'instaurer dans le périmètre correspondant aux emplacements 15 et 16 du carré 1.

- **Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'un espace réservé « aux morts pour la France » dans le carré 1 du cimetière communal.
Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence.**

3.8 Remplacement du délégué titulaire à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la situation professionnelle de Madame Carole CHENEVAL est incompatible avec la représentation de la Commune à l'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille. Il propose en conséquence de la remplacer par Monsieur Robert CLEMENT comme délégué titulaire.

- **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Robert CLEMENT), le Conseil Municipal DÉSIGNE Monsieur Robert CLEMENT comme délégué titulaire à l'office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille, en remplacement de Madame Carole CHENEVAL.
Madame Julie HUBERT-MOULIN est déléguée suppléante.**

3.9 Projet d'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs entre la Commune d'Echenevex et l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille et barème de subventions.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'office de Tourisme Pays- de Gex – La Faucille a suggéré, lors de son assemblée générale du 19 mai 2015 et de son conseil d'administration du 24 juin 2015 de modifier la durée de la convention d'objectifs et le barème de calcul du montant de la subvention annuelle.

Les missions de l'office de tourisme restent identiques à celles mentionnées dans l'actuelle convention.

Il est donc proposé :

- d'établir une nouvelle convention d'objectifs à partir de 2016, afin d'alléger les démarches administratives et de permettre à l'Office de Tourisme d'avoir une meilleure lisibilité sur son budget,
- d'augmenter de 5 % en 2016 le barème des cotisations qui passerait à 1,68 € le barème du nombre d'habitants et à 8,715 € le barème du nombre de lits touristiques,
- de procéder à une augmentation annuelle de 1 % à partir de 2017.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, REFUSE la durée de trois ans de la nouvelle convention d'objectifs par 10 voix CONTRE, 3 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, REFUSE l'augmentation de 5 % du barème des cotisations en 2016 par 13 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION, REFUSE l'augmentation annuelle de 1 % du barème des cotisations à partir de 2017 par 13 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

3.10 Désignation d'un référent « ambroisie ».

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un référent « ambroisie ». Monsieur Julien MORELLI se porte candidat.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉSIGNE Monsieur Julien MORELLI comme référent « ambroisie ».**

4. Questions diverses.

4.1 Monsieur Roger BOUTHERRE rapporte les réponses fournies par le Président de la CPG dans un courrier du 21 juillet 2015 sur les sentiers de randonnée de la commune, suite aux différents échanges avec Monsieur Bruno LADET :

un état des lieux du parcours d'interprétation des sources de l'Allondon sera réalisé au plus tard au cours du mois de septembre 2015 ;

une proposition d'un tracé d'itinéraire permettant de contourner la propriété Girard sera faite avant le 31 août ; la phase de fabrication de la signalétique des sentiers de montagne et du piémont a débuté. Les sentiers au départ d'Echenevex et inscrits au schéma des sentiers de randonnée de la CCPG seront équipés, par tranche, d'ici à la fin de l'année 2015.

Une réunion est programmée le 17 septembre 2015 à 11 h 00 à la CCPG, afin de discuter des compétences respectives de la commune et de la CCPG pour le prolongement du chemin de la Vie Chenaille et la reprise de l'assiette du chemin du Marais en direction de la route de Veraz-Segny.

4.2 La commission « finances » se réunira le lundi 05 octobre à 20 h 30.

4.3 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Gérard FAVRE, responsable du groupe spéléologique. Les conseillers sont conviés à une rencontre avec les spéléos le 17 septembre à 16 h 30.

- 4.4 Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal de la mise en place d'un PUP dans le cadre du projet immobilier du Groupe CAPELLI.
Une promesse de vente portant sur la parcelle ROULET a été signée. Le projet sera présenté à la commission « urbanisme » du 1^{er} octobre prochain.
Trois recours gracieux ont été déposés contre le permis de construire accordé à la SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS.
- 4.5 Il est rappelé que le forum des associations se tiendra le 05 septembre. Le vide-grenier aura lieu le 13 septembre. Un forum des livres sera organisé courant novembre.
- 4.6 Madame Catherine DELAPORTE demande s'il est possible de mettre un panneau au rond-point de Naz-Dessus / Rue de Révériaz. D'autre part, elle fait remarquer qu'il faut se garer sur la piste cyclable route de Méribel pour marquer le STOP.
Il est proposé d'étudier la possibilité d'installer un « CEDEZ LE PASSAGE » sur cette piste cyclable.
- 4.7 Madame Corinne RESCANIERES demande où en est le chantier de Chenaz.
Le goudronnage sera effectué après l'enfouissement des réseaux secs.
- 4.8 Il est demandé pourquoi la décision relative à la contribution financière sur les dépôts sauvages n'a pas été annoncée et où en est-on des panneaux « interdit de stationner sous peine d'amende ».
- 4.9 Monsieur Michaël KEWLEY informe les membres du Conseil Municipal d'une journée portes ouvertes à l'ONUG/UNOG le 24 octobre 2015, pour les 70 ans.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 21 septembre 2015 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 23 heures 01.

Après clôture de la séance, Madame Leila SMITH soulève le problème de la vitesse rue François Estier.
Monsieur le Maire va solliciter un contrôle des services de Gendarmerie.

Pierre REBEIX,

Maire d'ECHENEVEX